



DOSSIER DE PRESSE 2024-2025

« HÉRITAGE DES JOP »

SNEP-FSU

76, rue des Rondeaux
75020 Paris

01 44 62 82 23

secretariat@snepfsu.net



SNEP



U.
F.S.U.

SOMMAIRE

Édito.....	P. 3
Quel héritage des JOP à l'école ?.....	P. 4
La réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques ne doit pas masquer la nécessité de politiques publiques pour le sport ambitieuses.....	P. 5
Équipements sportifs : où est l'héritage des JOP ?	P. 6
L'héritage en termes d'emplois en EPS : moins de postes, plus de précarité !.....	P. 7
L'inclusion nécessite des choix politiques et budgétaires forts	P. 8
Des jeux paritaires, mais pas encore égalitaires	P. 9

UN ÉVÉNEMENT RÉUSSI ET MAINTENANT QUEL HÉRITAGE ?

La réussite des JOP entre bon déroulement, nombreux titres et engouement populaire a masqué pour un temps l'actualité politique de notre pays, mais a aussi occulté les manques cruels d'investissement pour la pratique sportive en France.

Le SNEP-FSU alerte depuis de nombreuses années sur l'évolution de la discipline EPS, sur l'UNSS, sur le manque d'installations sportives ou encore sur le budget infime du ministère des Sports. La question de l'héritage des JOP a eu beau faire la une au moment des Jeux, sur le terrain, il n'en est rien.

Quel est le bilan de 7 années de Macronisme ?

Force est de constater que l'affaiblissement des services publics (d'éducation, de santé, de l'audiovisuel, de la culture...) est l'une des principales caractéristiques de la présidence Macron. On ajoutera nécessairement les corollaires permettant de contenir les différentes formes de résistance : répression, autoritarisme, affaiblissement des syndicats. Aussi, alors que l'EPS est le seul lieu obligatoire de pratique sportive pour toutes et tous, E. Macron a supprimé plus de mille postes en EPS depuis 2017. 1 000 postes supprimés, ce sont autant de possibilités de pratique en moins dans les associations sportives des établissements scolaires, alors même que les AS sont un formidable outil de démocratisation et de réduction des inégalités d'accès à la culture sportive. À l'université, les SUAPS et les STAPS n'ont pas les moyens suffisants pour répondre aux besoins.

- À la rentrée 2024, mise en place de groupes de niveaux en collège qui viennent directement impacter les dispositifs existants en EPS.
- Une réforme du lycée en 2019 qui a conduit à la multiplication des cours le mercredi après-midi en lieu et place de l'AS.
- Des dispositifs APQ et 2 heures de sport en plus au collège, qui sont venus se faire au détriment des cours obligatoires d'EPS.
- 5 000 équipements sportifs dont la majorité ne sont pas utilisables ni par les scolaires, ni par les clubs et favorisent la pratique masculine.
- Budget 2025 : une prévision de moins 11 % pour le budget des sports et la disparition progressive du programme JOP, alors que pour assurer un héritage, il est essentiel qu'il soit maintenu.

Contrairement aux affirmations d'Emmanuel Macron, même si des investissements ont été réalisés, ils ne sont pas visibles pour les scolaires. Pourtant, l'EPS est le premier lieu de démocratisation du sport. À la rentrée scolaire, encore plus que les années précédentes, de nombreux-ses jeunes vont rester en liste d'attente et ne pourront pas pratiquer en dehors des horaires d'EPS.

Pour répondre au double objectif de l'EPS : santé et culture sportive, il est plus que temps d'en augmenter les horaires et de faire d'autres choix pour l'éducation, pour la jeunesse et les sports.

QUEL HÉRITAGE DES JOP À L'ÉCOLE ?

L'engouement des Français-es, comme des milliards de personnes sur toute la planète, démontre encore une fois l'importance de la culture sportive dans notre nation, et plus largement dans l'humanité.

Un véritable héritage des JOP, à l'École, doit passer par la revalorisation de l'EPS. Pour rester cohérent avec sa volonté de favoriser une « jeunesse sportive », le pouvoir politique ne peut pas continuer à ignorer le seul lieu où toute la jeunesse est formée sportivement. Il s'agit de l'EPS. Afin d'ancrer la jeunesse française dans une pratique régulière, suffisamment longue pour qu'elle porte ses fruits, **les horaires de l'EPS doivent être portés à 4 h d'EPS hebdomadaires de la 6^e à la Terminale.**

Cette mesure permettrait, effectivement, deux séances hebdomadaires de formation sportive sur une durée de sept ans. Ainsi, l'École publique pèserait réellement contre les inégalités existantes, socialement marquées, et pour un accès à la culture sportive de toutes et tous.

C'est un pilier essentiel pour commencer à inverser la courbe de la forte diminution des capacités physiologiques des jeunes d'aujourd'hui, par rapport à la génération d'il y a quarante ans. Selon la Fédération française de cardiologie, les jeunes d'aujourd'hui ont 25 % de capacités cardio-pulmonaires de moins que leurs aînés. Tous les indicateurs montrent la nécessité d'inscrire les jeunes, dès leur plus jeune âge, dans une pratique régulière sur la durée. Augmenter les horaires obligatoires de l'EPS, c'est participer d'une politique de santé publique digne de ce nom.

« Les 2 heures de sport sont un dispositif en échec complet »

Ni APQ, ni « 2 h de sport », mais 4 h d'EPS pour toutes et tous.

En lieu et place de cela, le président de la République et ses ministres de l'Éducation successif-ves, inventent des dispositifs inconséquents qui affaiblissent l'EPS et les conditions d'enseignement. **Les 2 heures de sport mettent en concurrence, sur le temps scolaire, la pratique pour**

quelques volontaires et les cours obligatoires. L'étude de l'INJEP montre clairement que les élèves qui s'engagent le plus dans ce dispositif, pratiquent déjà du sport par ailleurs. Et, lorsque le public le plus éloigné des pratiques physiques et sportives vient dans ce dispositif, ils et surtout elles se désengagent en masse et très vite. **Les 2 heures de sport sont un dispositif en échec complet !**

Il en est de même dans le premier degré avec les 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ). Les professeur-es du premier degré n'ont, bien souvent, même pas les moyens d'assurer les trois heures obligatoires d'EPS et on leur demande de faire bouger leurs élèves. On ne vient pas à l'École pour bouger, mais bien pour apprendre !

Sport scolaire

Alors que nombre de membres de la délégation française aux JOP, dont des médaillé-es olympiques, sont passé-es par l'UNSS, le ministère de l'Éducation nationale ne soutient pas suffisamment sa fédération sportive. L'UNSS est pourtant un outil précieux qui permet aux élèves, partout sur le territoire et à moindre coût, de découvrir la pratique sportive et de s'y engager parfois au-delà de l'école.

- La subvention du MEN de 3,8 M€ pour 1,2 M de licencié-es stagne depuis 5 ans, quand des dispositifs comme les 2 h de sport au collège qui ne remplissent pas les objectifs coûtent... €.
- L'offre sportive et le nombre de compétitions du niveau local au national se réduisent faute de moyens financiers.
- Une baisse de 27 % du nombre de championnats de France est annoncée, privant ainsi nombre d'élèves de compétitions au plus haut niveau sportif.

Le SNEP-FSU demande un doublement de la subvention du MEN à l'UNSS afin de permettre un fonctionnement optimal du service public du sport scolaire.

LA RÉUSSITE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES NE DOIT PAS MASQUER LA NÉCESSITÉ DE POLITIQUES PUBLIQUES POUR LE SPORT AMBITIEUSES

Les médailles, la réussite et les exploits des athlètes français aux Jeux Olympiques et Paralympiques ne doivent pas masquer les carences de la politique sportive en France, en cette année de grande cause nationale. Pour faire de la France la grande nation sportive que le Président a, à plusieurs reprises, appelée de ses vœux, **une grande loi d'orientation et de programmation est nécessaire.**

Il est très surprenant que les questions d'héritage aient été au cœur de l'engagement de la France pour l'obtention des JOP, sans qu'à aucun moment ne soit défini ce que la nation fixait comme objectif au sport et les moyens qu'elle comptait y attribuer. Seules les questions directement en prise avec l'organisation et le financement des JOP ont fait l'objet de ces réflexions. Pourtant, le modèle sportif français est à bout de souffle à bien des égards.

Le besoin de revitalisation est urgent et doit s'envisager immédiatement en poursuivant une double mission en interrelation : l'accompagnement du sport de haut niveau, le développement du sport pour toutes et tous. Le fait social du sport doit s'envisager comme un tout avec des continuités et non des ruptures et des concurrences. Ainsi, le sport à l'École : l'EPS et le sport scolaire, lieu incontournable de démocratisation et d'acculturation des pratiques physiques, sportives et artistiques, doit être développé avec des horaires augmentés (4 h pour l'ensemble des élèves).

**« Une grande loi
d'orientation et de
programmation est
nécessaire »**

Plusieurs axes sont à développer et doivent nourrir un éventuel projet de loi « héritage » Sport :

- ▶ Donner des moyens d'action à un ministère de la jeunesse et des sports de plein exercice, et redonner au/à la ministre la mainmise sur ses crédits et ses personnels (donc supprimer l'Agence Nationale du Sport et ses déclinaisons territoriales qui n'apportent aucune plus-value), avec un budget porté à 1% du budget de l'Etat.
- ▶ Développer et soutenir le mouvement associatif (les clubs) en accompagnant et en soutenant un maillage sur l'ensemble du territoire :
 - En réorientant les crédits vers le soutien à l'activité classique des clubs au profit de la majorité des pratiquants (entraînements, stages, compétitions, formations des bénévoles, ..),
 - En soutenant de façon permanente l'emploi sportif, avec :
 - Un accompagnement et un soutien pérenne à l'emploi sportif dans les clubs, au lieu d'aides financières se limitant aux 2 ou 3 premières années ;
 - Un renforcement de la filière de formation professionnelle certifiée par l'État et recentrée sur les CREPS ;
 - Un plan pluriannuel de recrutement des personnels J&S dans tous les métiers et toutes les fonctions, avec au moins 200 postes de professeur-es de sport (mais aussi de CEPJ et d'IJS) exerçant des missions de service public auprès des fédérations, dans les services et dans les établissements « jeunesse et sports ».
- ▶ Enrayer le déficit d'installations sportives et rénover les existantes qui sont en déliquescence. Un grand plan Marshall pour l'investissement dans des équipements sportifs structurants et de haute qualité environnementale à usage du mouvement sportif et de l'Éducation Physique et Sportive.
- ▶ Créer un observatoire indépendant des inégalités dans le domaine du sport : cet observatoire fournirait annuellement un rapport sur les inégalités sociales, territoriales et de genre, ainsi que sur les difficultés d'inclusion et d'accessibilité.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : UN ENJEU CENTRAL

Où est l'héritage des JOP ?

Pour enseigner l'EPS, animer le sport scolaire et plus généralement accueillir la pratique sportive associative, il est nécessaire d'accéder à des équipements sportifs. Or, depuis plus de 20 ans, de nombreux rapports (parlementaires, CESE, Cour des comptes) font le même constat du manque d'équipements sportifs, de leur vétusté et de leur répartition très inégalitaire sur le territoire.

La moyenne nationale est de 49,6 pour 10 000 habitants. La région Île-de-France se place en dernière position avec 23,4 et le département de la Seine-Saint-Denis avec 16,2.

Parce que les équipements sportifs sont les « salles de classe » de l'EPS, il est plus qu'urgent que les pouvoirs publics se saisissent de la question. **Seuls 5 à 10 % des collèges et lycées disposent d'équipements intra-muros ou à proximité immédiate.**

L'héritage matériel des JOP de Paris pour la jeunesse aurait pu être la construction et la rénovation d'équipements sportifs. Mais sur le terrain, les signaux sont faibles. Pourtant, 85 % des équipements sportifs devraient bénéficier d'une rénovation.

« Il manque

1 000

piscines »

Le savoir-nager est-il vraiment une priorité nationale ?

Durant cet été, avec les JOP de Paris 2024, nous avons connu un énorme engouement autour de la natation. Pourtant, chaque année, les clubs de natation refusent des enfants faute de places et de nombreuses classes ne vont pas à la piscine faute d'équipements à proximité.

Beaucoup trop d'élèves sortent du système éducatif sans maîtriser le savoir-nager. 10 % des élèves n'iront jamais à la piscine. En France, le parc aquatique est vétuste, insuffisant et discriminatoire. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le taux d'équipement par habitant-e est inférieur de 40 % à la moyenne nationale. Le dernier grand plan de construction de piscines date de 1968. Pour le SNEP-FSU comme pour la FFN, **il manque 250 000 m² de bassins couverts = 1 000 piscines.**

Des piscines à haute performance environnementale

Compte tenu de leur vétusté, les piscines représentent pour les collectivités un gouffre énergétique et financier.

Sur le plan écologique, de la conception à l'exploitation des bassins, il est possible de réduire très sensiblement les consommations d'eau, d'énergie et de produits, tout en améliorant la qualité d'usage des nageurs et des nageuses et en préservant la santé des personnels. Le potentiel d'économie en rénovation est très important (30 à 80 % selon l'état initial).

Rénover les piscines et en construire de nouvelles est indispensable pour s'engager dans la transition environnementale, prévenir les noyades et réduire les inégalités sociales.

Les revendications du SNEP-FSU :

- Construire ou rénover 200 piscines et au moins 200 gymnases écoresponsables par an comme première étape d'un plan pluriannuel de 5 ans, avec une part de 50 % de financement par l'État.
- Les nouveaux équipements construits doivent être implantés prioritairement dans l'enceinte des établissements scolaires, accessibles depuis l'extérieur pour permettre l'accès d'autres utilisateur-ices, en dehors des horaires scolaires.
- Le SNEP-FSU fait des propositions concrètes en matière d'écoresponsabilité et de qualité d'usage des équipements dans son ouvrage « RÉSET- l'Essentiel ».

QR Code pour consulter cet ouvrage.



L'HÉRITAGE EN TERMES D'EMPLOIS EN EPS : MOINS DE POSTES, PLUS DE PRÉCARITÉ !

Depuis 2017, les suppressions d'emplois s'enchaînent, alors que le nombre d'élèves dans le second degré augmente sur la période. Cela dégrade la continuité et la qualité de l'EPS pour les élèves.

1. Évolution des emplois

D'après le ministère^(*), de la rentrée 2017 à la rentrée 2023, il y a eu dans le 2nd degré public :

- 28 150 élèves de plus ;
- 1 379 emplois de titulaires en EPS en moins ;
- Une augmentation de 195 % du nombre de professeur-es d'EPS contractuel-les (passant de 491 à 1 453).

2. Les conséquences pour les élèves

2.a. Une rentrée post-JO sans un-e professeur-e d'EPS devant chaque classe

Au 16 septembre 2024, nous comptabilisons 1 271 heures hebdomadaires non assurées dans les établissements scolaires. Cela concerne 9 % des établissements. Durant tout le mois de septembre, nous recensons les horaires hebdomadaires non assurés depuis la rentrée 2019. Ce chiffre augmente tous les ans :

- 2019 : 1 379 heures
- 2020 : 1 849 heures
- 2021 : 1 923 heures
- 2022 : 1 967 heures
- 2023 : 2 579 heures
- 2024 : en cours de recensement (déjà 1 271 heures).

Réaliser une rentrée scolaire sans un-e professeur-e d'EPS devant chaque classe est indigne d'un pays qui vient d'accueillir les JOP.

Pourtant, en EPS, il est possible de recruter davantage, car de nombreux-ses étudiant-es (ou enseignant-es contractuel-les) passent les concours externe et interne. C'est donc **un choix politique assumé que de réduire l'emploi en EPS au sein du Service public d'éducation.**

2.b. Des effectifs pléthoriques dans les classes

La France est championne des pays européens des effectifs par classe dans le 1^{er} et le 2nd degré^(**). Cette situation dégrade les conditions d'apprentissage des élèves. Plus les effectifs sont élevés, plus il est difficile de faire réussir chaque élève. Bien souvent, le temps de pratique se réduit au regard d'espaces de pratiques non extensibles.

Quelques exemples de groupes (ou classe) en EPS :

- En collège : 31 élèves au collège de Briord (01), au collège Malherbe de Châteaubourg (35), au collège L. De Vinci de Guigneville-sur-Essonne (91), au collège M. Sangnier de Seyssins (38).
- En lycée : 37 élèves au lycée J. Guesde de Montpellier (34), au LP J. Jaurès de Saint-Clément-de-Rivière. 39 élèves au lycée Estienne d'Orves à Nice (06) ou à la cité scolaire Henri IV de Paris (75).

Bilan : c'est en communiquant « tous azimuts » sur des dispositifs inopérants qu'E. Macron tente de masquer le scandale du plan de suppression d'emploi, qu'il met en œuvre méthodiquement depuis 2017.

Macron mérite la médaille de la casse et de la précarisation de l'emploi en Éducation Physique et Sportive !

**« La France est
championne des
pays européens des
effectifs par classe
dans le 1^{er} et le 2nd degré »**

^(*) Source : « Repères et Références Statistiques 2024 (août 2024) »

^(**) Source : « Regard sur l'Éducation, OCDE 2024 »

L'INCLUSION NÉCESSITE DES CHOIX POLITIQUES ET BUDGÉTAIRES FORTS

Le « vivre ensemble », la société inclusive ne doivent pas être de vains mots ou des slogans politiques visant à faire accroire que la situation de chacun et chacune est prise en compte, pour prendre toute sa place dans la société. Les Jeux Paralympiques qui viennent de se terminer ont permis, au-delà d'un formidable moment sportif, de l'engouement suscité, un premier changement de regard qu'il faut prolonger. Toutes celles et ceux qui ont assisté aux Jeux Paralympiques ont vu des exploits sportifs impressionnants, avant de voir des athlètes en situation de handicap.

« La pratique de l'EPS pour les élèves porteurs de handicap ne peut être réalisée dans les conditions actuelles »

Le sport, dans ce qu'il permet en termes d'émancipation, de confiance en soi, de découverte de ses possibles, quel que soit son corps... est un vecteur de socialisation incontournable pour avancer vers une société plus inclusive.

L'École est le lieu où doit commencer cette inclusion. Le changement de regard, l'acceptation de l'autre, des différences, commencent dès le plus jeune âge. Il ne suffit toutefois pas d'injonctions, comme nous en subissons au sein du système éducatif, pour que cette inclusion devienne effective. Ce droit, parce que c'en est un, nécessite des conditions pour qu'il devienne effectif.

La pratique de l'EPS au sein de l'École pour les élèves porteurs de handicap est indispensable, mais ne peut être réalisée dans les conditions actuelles. Pour une prise en charge effective, cohérente et efficace, les enseignant-es ont besoin :

- d'effectifs allégés (les classes à 30 et plus ne peuvent permettre de travailler correctement et d'individualiser les apprentissages quand cela le nécessite) ;
- d'un personnel encadrant supplémentaire ;
- de matériel adapté et d'une réelle accessibilité des équipements ;
- de formation sérieuse et longue, compte tenu de la diversité des types de handicap rencontrés.

À l'occasion de ces Jeux Paralympiques, le SNEP-FSU a lancé une consultation (en cours) pour connaître la réalité du terrain. Les enseignant-es font remonter la grande souffrance dans laquelle elles-ils se trouvent, face à des difficultés insurmontables et la volonté farouche de permettre à toutes et à tous d'accéder à la culture physique, sportive et artistique. Pour l'heure, 60 % des répondant-es annoncent des classes de 29 élèves et plus, l'absence d'AESH et de matériel adapté, de la découverte le jour de la rentrée d'élèves porteurs de handicap, de l'absence de formation spécifique.

DES JEUX PARITAIRES, MAIS PAS ENCORE ÉGALITAIRES

Il aura fallu attendre plus d'un siècle après la première participation des femmes aux Jeux Olympiques de Paris, pour que le nombre de concurrentes engagées soit enfin paritaire. C'est le fruit d'évolutions sociétales, mais aussi d'une politique volontariste du CIO en ouvrant l'admission des femmes dans divers sports, en fixant des quotas remplis par les fédérations internationales et en augmentant le nombre d'épreuves avec obtention de médailles pour les athlètes féminines. Plusieurs nouvelles épreuves mixtes ont également été ajoutées. Un équilibre du nombre de finales par jour de compétition a été planifié, afin d'offrir une exposition médiatique plus importante des athlètes féminines. Mais ces éléments ne dispensent pas d'une véritable réflexion sur les modalités de pratiques différenciées selon les sexes.

« Ces réelles avancées ne doivent pas cacher le recul du droit des femmes dans le monde »

La volonté du Comité International Olympique d'améliorer la représentation des femmes se retrouve aussi dans la composition des instances dirigeantes de l'évènement. 50 % des membres des commissions du CIO sont désormais des femmes depuis 2020, contre 20,3 % auparavant.

Pour le SNEP-FSU, les Jeux Olympiques, Paralympiques et les évènements sportifs internationaux doivent être un vecteur pour l'atteinte de l'égalité de genres sans condition, être plus inclusifs encore et dépasser une vision binaire du monde qui cherche à contrôler les corps et les représentations qui y sont attachées.

Ces réelles avancées ne doivent pas cacher le recul du droit des femmes dans le monde. Pour exemple, dans la délégation iranienne mais aussi en Afghanistan, les femmes sont privées du droit de concourir dans certaines disciplines comme la natation.

L'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, enjeu pour l'égalité femmes-hommes devant la pratique sportive.

« Seulement 35 % des lauréats du concours sont des femmes »

Les performances et l'exposition des athlètes lors des Jeux Olympiques et Paralympiques, comme tout évènement sportif majeur, déclenchent toujours un regain d'intérêt pour la pratique sportive. C'est alors l'enjeu de l'accès à la pratique sportive et de la démocratisation du sport qui se pose, et en particulier pour les femmes. De nombreuses adolescentes arrêtent toute pratique sportive dès 12 ans. 69 % des jeunes filles de 6-11 ans pratiquent du sport en club contre 53 % des 12-17 ans, elles ne représentent que 30 % des effectifs des sections

sportives, les STAPS comptent **seulement 25 à 30 % d'étudiantes et 35 % des lauréats du concours sont des femmes**. Le changement de corps (puberté), la socialisation genrée dans la pratique sportive, l'appropriation masculine des clubs et la structure des espaces publics concourent à ce bilan.

Ainsi, pour le SNEP-FSU, l'héritage matériel et immatériel des Jeux Olympiques et Paralympiques doit notamment se concrétiser par la mise en place des 4 heures d'EPS tout au long de la scolarité, lieu de pratique sportive où passe obligatoirement l'ensemble d'une génération d'élèves et favorisant notamment l'accès des femmes à la pratique sportive source d'émancipation, et par le vote d'une loi de programmation du sport ambitieuse intégrant le développement d'installations sportives.

